



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cayenne, le 22/07/2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Direction Aménagement du Territoire et Transition écologique
Service Transition Écologique et Connaissance Territoriale
Unité Autorité Environnementale

Contact : lola.karim@guyane.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur Jordany Sylvain BALLA
SAS Tabiki Mining
20 rue Gilles Behary Laul Sirder
97 300 Cayenne

Objet : Examen au cas par cas pour un projet d'ARM "Bois Blanc" à Maripasoula.

Référence : DATTE/STECT/UAE/2026 – 121

Vous avez transmis le 16 juin 2026, à l'autorité environnementale, un dossier de demande d'examen au cas par cas pour un projet d'Autorisation de Recherche Minière (ARM) "Bois Blanc" sur la commune de Maripasoula. Je vous prie de trouver ci-joint la décision de l'autorité environnementale **vous exemptant de la réalisation d'une étude d'impact.**

Je vous rappelle que la décision de l'autorité environnementale ne vous dispense pas d'obtenir les autorisations administratives nécessaires auxquelles le projet pourrait être soumis comme indiqué dans l'article 2 de la décision.



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale
des Territoires et de la Mer

Signé
numériquement
par Daniel
NICOLAS
daniel.nicolas
Date : 2026.07.22
12:45:08-03'00'